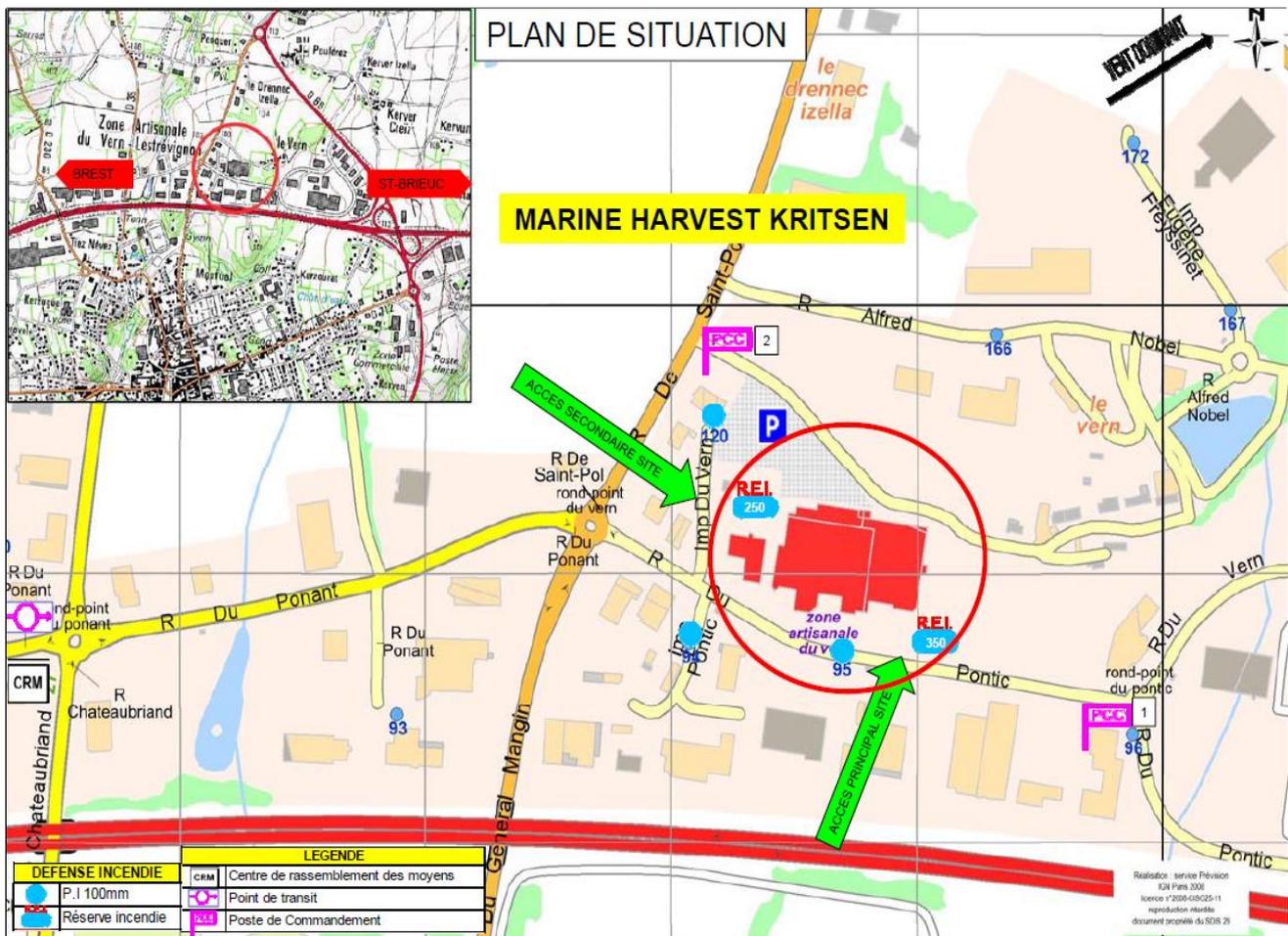


Feu d'usine de transformation de poissons

Réalisé par le service
RETEX

Z.A. du Vern, rue du Pontic, Landivisiau

2019 – 2
validé par chef G-OPS



CADRE GENERAL DE L'INTERVENTION

Le mercredi 11 juillet 2018, à 14h59, le CTA 29 reçoit un appel pour une fumée suspecte dans un local technique au sein d'une entreprise ICPE soumise à autorisation (fiche ER Lndi_8F) dans la zone artisanale du Vern sur la commune de Landivisiau. L'entreprise est spécialisée dans la transformation de poissons. Environ 250 salariés y travaillent en 3*8. La superficie du bâtiment principal est d'environ 8 000m² sur 2 niveaux dont une grande partie n'est pas recoupée par des murs séparatifs coupe-feu. Plusieurs produits chimiques sont utilisés sur site notamment plus de trois tonnes d'ammoniac (NH₃) pour le circuit de refroidissement.

Sur cette même journée a lieu le tour de France dans le département avec une activité soutenue et l'activation d'un COD. La disponibilité sur le secteur est faible en raison du grand nombre d'interventions

Feu de bâtiment industriel

DÉROULÉ DES PREMIÈRES HEURES

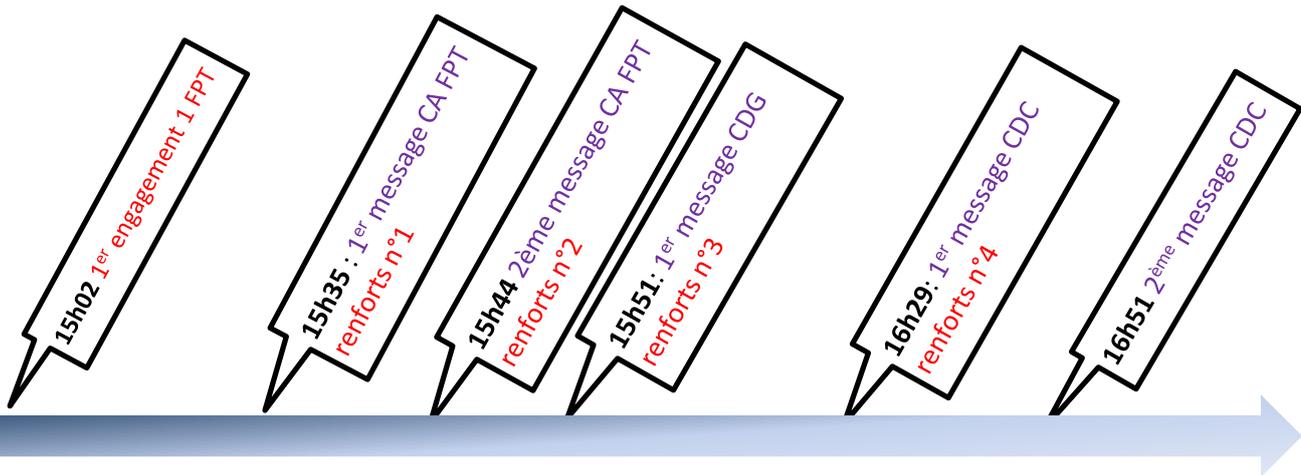


Tableau des engagements

1^{er} départ:

➤ **1 FPT**

Renforts 1:

➤ **GFU1**

Renforts 2:

➤ **CDC – G_SOUSAN1 – VCHR**

Renforts 3:

➤ **G_SOUSAN2 – PCC –**

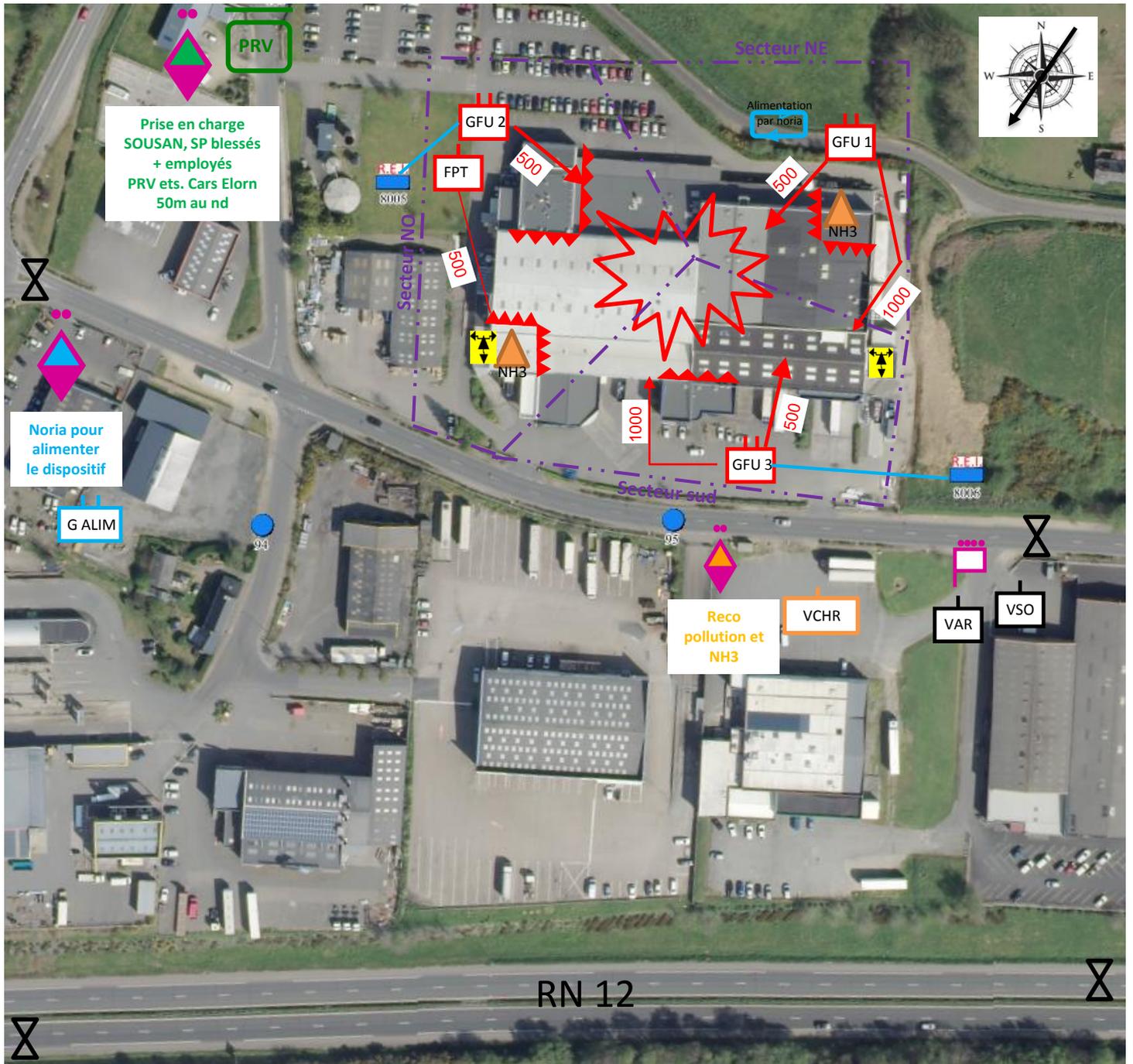
Renforts 4:

➤ **GFU2 – GFU3 – CDS – G_cdt – VAR – VSO**

Tableau des messages

CA FPT 1 15h35	fumée avérée se dégageant d'un frigo; 1 LDV 500 en reconnaissance ; fluides coupés ; usine évacuée
CA FPT 1 15h44	embrasement de l'établissement; LDV en cours de manœuvre; confirmation des moyens
CDG 1 15h51	RN 12 complètement enfumée ; 2 lances en action ; demande SOUSAN, Merlin et DIRO
CDC 1 16h29	incendie d'origine inconnue; propagation vers le nord du bâtiment; entreprise évacuée; personnel rassemblé en cours de comptage par gendarmerie; 2 LDV en action, reconnaissance au nord du bâtiment avec 1 FPT; EPC en cours d'établissement façade nord ; nombreuses explosions; stockage d'ammoniac non menacé ; DECI suffisante
CDC 2 16h51	propagation vers le sud et l'ouest; plusieurs secteurs

Feu de bâtiment industriel





RETEX

RETour d'EXpérience



DEROULEMENT DE L'INTERVENTION

Éléments favorables

Zone d'intervention :

- Zone artisanale avec DECI importante
- Présence de personnels connaissant les lieux
- Pas d'habitations
- Présence d'une fiche ER Lndi_8F
- Site facilement accessible avec stationnement important

Engagement des moyens :

- Renforts conséquents engagés sur demande et par anticipation
- Disponibilité importante de la chaîne de commandement

Opérationnel :

- Aucune personne manquante et évacuation faite à l'arrivée des secours
- Fluides coupés
- Bassin de rétention pour les eaux d'extinction
- Relations secteurs/PCC/COS
- Présence d'une personne de la SAUR sur les lieux

Logistique

- Présence du VSO

Éléments défavorables

Zone d'intervention :

- Panache de fumée vers la RN 12 au sud
- Panache de fumée également en direction d'habitations

Engagement des moyens :

- Non engagement du train de départ prévu dans l'ER initialement
- Lien CTA vers CODIS non optimal
- Disponibilité faible sur le secteur
- Activité opérationnelle soutenue notamment avec le tour de France

Opérationnel :

- Deux SP blessés (dont un présentant plusieurs fractures aux orteils)
- Peu de recoupements
- Présence de produits chimiques notamment 3t d'ammoniac
- Non utilisation des chasubles prévues dans le PCC
- 1^{er} fourgon engagé depuis le CIS Morlaix (4^{ème} position)

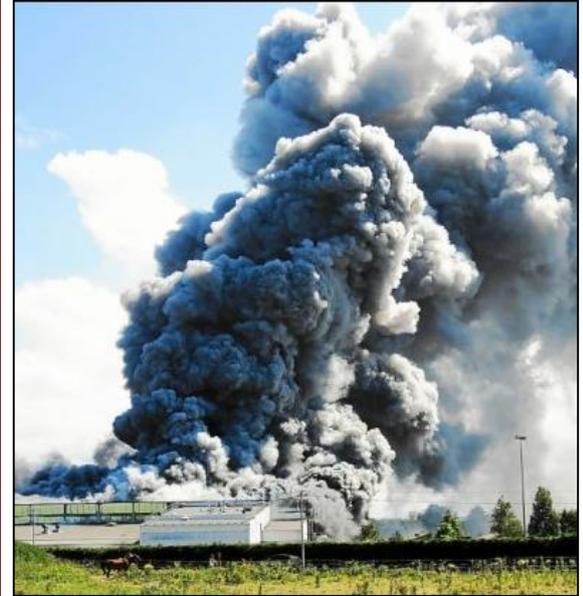
Logistique :

- Ravitaillement des secteurs difficile
- Plein en bouteilles d'eau non effectué dans certains véhicules
- Plein d'essence sur un véhicule non fait engendrant une panne
- Impossibilité de communiquer entre les postes analogiques et les postes numériques

Feu de bâtiment industriel

BILAN DE L'INTERVENTION

- Les 150 sapeurs-pompiers présents ont été « maître du feu » à 22h30 environ et le feu a été « éteint » à 07h30 le lendemain matin ;
- Destruction d'environ 7 000m² ;
- Le SDIS a participé à la sécurisation des opérations de dépotage d'ammoniac durant plusieurs jours ;
- Plusieurs zones préservées notamment : les stockages d'ammoniac, une zone informatique, des bureaux, l'espace restauration, la partie fumage ;
- 146 personnes évacuées, 420 personnes au chômage technique ;
- 2 SP blessés ;
- La partie informatique préservée accueillait également les réseaux informatiques d'autres entreprises. Sa protection a permis d'éviter de contraindre d'autres entreprises au chômage technique ;
- Aucune pollution de l'eau à déplorer.



POINT PARTICULIER

Les chambres froides sont classées au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique 1511 à partir de 5 000m³. Le département du Finistère en recense 30 de plus de 5 000m³ dont une dizaine de plus de 150 000m³.

De manière générale, les chambres froides sont des éléments placés dans un bâtiment. Il est rare qu'elles atteignent le plafond du bâtiment. Elles sont souvent réalisées avec des cloisons en panneaux sandwichs, refroidies par un groupe froid, ne présentent pas de résistance au feu et sont rarement équipées de systèmes de désenfumage.

Les panneaux sandwichs sont des matériaux isolants contenant souvent du polyuréthane qui disposent de nombreux avantages pour l'industriel (faible coût, installation facile y compris sur des bâtiments existants, respect des normes d'hygiène). En revanche, ils présentent de nombreux risques pour les secours : une résistance au feu très mauvaise*, feu pouvant couvrir à l'intérieur, hautement fumigènes (notamment différents acides), pouvant générer des gouttelettes, une température de pyrolyse de 250°C...

Les systèmes froids utilisent différents fluides frigorigènes. Il en existe plus de 30 en France (dont l'ammoniac). Ces fluides peuvent être toxiques et/ou inflammables. Il convient de les prendre en compte en cas d'incendie notamment.

** Il existe des panneaux sandwichs incombustibles mais ils sont souvent très onéreux et non imposés par la réglementation donc peu utilisés Ces panneaux doivent être facilement identifiables avec un marquage **Pa1***

Feu de bâtiment industriel

A RETENIR

- Nécessité d'identifier, dès l'appel, que l'intervention a lieu au sein d'un établissement répertorié. Cette information doit conduire à la mise en place de plusieurs actions:
 - Engagement de l'échelon prévu ;
 - Transmission de l'information du CTA vers le CODIS (chef de salle vers officier) ;
 - Prise en compte du plan ER par les personnels du CODIS pour assister la chaîne de commandement terrain, notamment lors du transit (risques particuliers, lieu de RDV...);
 - Anticipation sur l'engagement en réflexe de moyens supplémentaires en fonction de l'intervention.
- Lors de la réalisation d'un réseau de mesures, il est nécessaire de conserver un écrit quant aux endroits où les relevés ont été faits, le moment des mesures et les données obtenues. Ces valeurs sont notamment utilisés pour déterminer l'impact potentiel d'une pollution atmosphérique
- Dès que possible, pour toute intervention en présence du PCC, chaque agent de la chaîne de commandement doit s'équiper de la chasuble adaptée à sa fonction ;
- Systématiser la mise en place d'un zonage opérationnel (cf. GDO incendies de structures) et adapter ses EPI selon sa place au sein de ce zonage ;
- Le présence d'un représentant de la société des eaux sur site est une réelle plus value pour assurer la permanence de l'eau ;
- Il convient en fonction de l'évolution du sinistre de bien indiquer au CODIS les prises de COS successives
- L'ammoniac (NH₃) est un gaz (dans des conditions normales de température et pression) incolore et irritant. Il s'agit d'un solvant utilisé dans le milieu industriel pour de nombreuses applications (engrais, fluide frigorigène, explosifs...). L'ammoniac est un gaz très toxique (VMA de 10PPM), peu inflammable et explosif (notamment dans l'oxygène) [LSI 15%; LSE 27%].

LIENS UTILES



Fiche ER Lndi 8F



GDO incendies de structures 2018



Fiche INRS NH₃

